



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris**

DECISION RELATIVE A

L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 7)

VU l'article **L.3332-17-1** du Code du Travail,

VU l'accusé de réception de la demande d'agrément au titre d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée par la société « TERRES DE FRANCE », en date du 21 octobre 2018,

VU les pièces justificatives accompagnant la demande complète,

DECIDE

ARTICLE 1 : La société «Terres de France» sise 24 rue de Clichy, 75009 PARIS (Code APE 6820B - numéro SIREN : 800387045), est **agrée** en qualité d'**entreprise solidaire d'utilité sociale** au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 : Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire en rapport avec l'article L 3332-17-1, le présent agrément est accordé pour une durée de **cinq ans** à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : Le préfet de la région Ile de France et le responsable de l'Unité départementale de Paris – UD 75 - de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi- DIRECCTE- d'Ile de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 11 mars 2019

P/Pour le préfet, par délégation et par subdélégation de la Directrice Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,
Le Directeur régional adjoint,
responsable de l'Unité
Départementale de Paris,

Le Directeur DEDE



Philippe BOURSIER



Ministère du Travail

Direction Régionale
Des Entreprises
De la Concurrence
De la Consommation
Du Travail et de l'Emploi
De la région Ile de
France
DIRECCTE IDF

Unité Départementale de
Paris

Direction de l'Emploi, et
du développement
Economique
DEDE

SECRETARIAT DE
DIRECTION
PARMENTIER Nathalie
Téléphone :
01.70.96.17.82
Mél : idf-ut75.pole3e@direccte.gouv.fr

TERRES DE FRANCE
Monsieur MENEAU
24 rue de Clichy
75009 Paris

Paris, le 13 mars 2019

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision d'agrément de votre structure en tant qu'« entreprise solidaire et d'utilité sociale » ESUS, en date du 14 décembre 2018.

Cette décision est publiée au Recueil des actes administratifs spécial (RAAS) n° 75-2019-03-11-009.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Chargée de développement de
l'emploi et des Territoires

Djamila Bezzaouya

